

DEBAT D'ORIENTATION BUDGETAIRE 2012

Conformément à l'article L2312-1 du Code Général des Collectivités Territoriales, les Communes de plus de 3 500 habitants sont tenues d'organiser un débat au sein de leur Conseil municipal sur les orientations à donner à leur budget, et ce, dans un délai de deux mois précédant l'examen et le vote de celui-ci.

Le Débat d'Orientation Budgétaire constitue la première étape du cycle budgétaire et permet à l'Assemblée délibérante d'engager la discussion sur les orientations budgétaires proposées par l'équipe municipale pour l'année à venir et sur les priorités à retenir pour le projet de Budget Primitif 2012. Il donne également aux élus la possibilité de s'exprimer sur la stratégie financière de l'Exécutif municipal.

BUDGET GENERAL

PREAMBULE

I. LE CONTEXTE BUDGETAIRE ET ECONOMICO-FINANCIER NATIONAL

➤ L'évolution de la crise en trois étapes :

1/ 2008 – 2009 : au départ, la crise des subprimes

. La crise des subprimes et le faillite de Lehman Brothers, et plus généralement les graves difficultés du secteur bancaire engendrent un Krach boursier et les économies occidentales entrent en récession (2008/2009).

. Les Etats interviennent de manière plus ou moins coordonnée pour limiter les effets de la crise bancaire et jouer un rôle contra-cyclique permettant d'atténuer les effets de la crise sur l'économie réelle.

. Les collectivités locales sont principalement touchées d'une part, s'agissant de leurs recettes par une réduction très significatives du produit des droits de mutation.

2/ 2010 : la crise des dettes souveraines

. Le surendettement touche d'abord les Etats dits périphériques (Irlande, Grèce, Portugal).

. Les dispositifs Europe / FMI sont prévus pour apporter les mesures de soutien aux Etats et à leur secteur économique.

. Les collectivités locales entrent dans une période d'assèchement de l'offre bancaire : « credit crunch ».

3/ 2011 : la généralisation de la crise

. L'été 2011 confirme les difficultés de plusieurs Etats européens tels que l'Espagne et l'Italie.

. Standard & Poors menace d'abaisser la note de 15 Etats de la zone Euro, dont le triple A de la France ... Cette perspective s'est concrétisée le 13 janvier 2012.

➤ Les perspectives de l'entrée dans cette nouvelle phase :

✓ La crise des finances publiques

. Un endettement et des déficits difficiles à résorber compte-tenu de la faiblesse de la croissance.

. Des Etats devenus impuissants à intervenir pour conduire des politiques contra-cycliques.

✓ La crise de la liquidité bancaire

. Les risques liés à la dette souveraine fragilisent les actifs des banques et réduisent fortement le crédit interbancaire.

. Des taux d'intérêt plus élevés pour financer la dette des Etats, impliquant un alourdissement de la charge de la dette.

✓ Un risque renouvelé de récession économique

. Le rythme de croissance de la France, vif au premier trimestre (+ 0.9 %) a été brutalement interrompu au deuxième trimestre invitant le gouvernement à revoir le rythme annuel de 2 % à 1.75 % en septembre 2011 (lors de la présentation du Projet de loi de finances 2012) puis à 1 % en novembre 2011 (pour le Projet de loi de finances rectificative 2011) et à fixer le chiffre au même niveau en 2012 alors que la programmation des finances publiques prévoyait 2.5 % par an.
. L'atonie flagrante de la conjoncture laisse planer un risque de récession de plus en plus fort.

✓ La question posée aux gouvernements : comment réduire la dette sans que l'effet ne soit récessif « dans le contexte de la perte du triple A et, notamment en France, éviter un effondrement de l'investissement public (assuré aux trois quart par les collectivités territoriales) ?

➤ Perspectives détaillées pour le canton de Genève :

A Genève, le profil conjoncturel est plus marqué qu'à l'échelon national, comme le montre la rapide décélération de la croissance au cours de l'année 2011. L'économie genevoise devrait donc traverser une phase de récession entre la fin 2011 et la première partie de l'année 2012, avant d'entamer une phase de reprise.

Le PIB devrait augmenter de 2.2 % en 2011, puis seulement de 0.3 % en 2012.

Avec le ralentissement économique et les conséquences négatives du cours du franc sur certaines branches économiques, le chômage est reparti à la hausse à Genève comme en Suisse dès le mois d'octobre 2011 et ce mouvement devrait perdurer en 2012. De 0.6 % en 2011, le taux de chômage officiel devrait passer à un taux moyen de 6.5 % en 2012 dans le canton.

II. LE PROJET DE LOI DE FINANCES POUR 2012

➤ La Loi de programmation des finances publiques 2011 – 2014 et l'objectif de réduction du déficit :

Depuis 2008, le gouvernement établit une programmation triennale des dépenses publiques.

Cette loi de programmation s'inscrit dans le cadre des engagements européens (programme de stabilité 2011-2014).

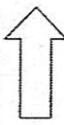
Le principal objectif de la Loi de programmation de Finances Publiques 2011-2014 (loi du 28/12/2010) est le rétablissement du déficit public à 3 % du PIB dès 2013 et la stabilisation du poids de la dette dans le PIB.

La loi de programmation pluriannuelle fixe notamment un plafond global de dépenses, dans lequel doit s'inscrire l'élaboration de la loi de finances.

En 2012, d'après les dispositions du PLF, le déficit prévisionnel de l'Etat s'établirait à 82 milliards d'euros (91.5 Mds en 2011).

➤ La Loi de programmation des finances publiques 2011 – 2014 et les normes à respecter :

Normes d'évolution des dépenses de l'Etat entre 2011 et 2012 (PLF 2012)



Augmentation limitée à l'inflation prévisionnelle, soit « 0% volume »	
Pas d'augmentation en valeur, soit « 0% valeur »	
Dépenses de l'Etat (hors intérêts de la dette et pensions)	<u>209,8 Mds €</u>
Prélèvements sur recettes	<u>74,2 Mds €</u>
Intérêts de la dette	<u>48,7 Mds €</u>
Pensions	<u>37,7 Mds €</u>

Σ = 370 Mds

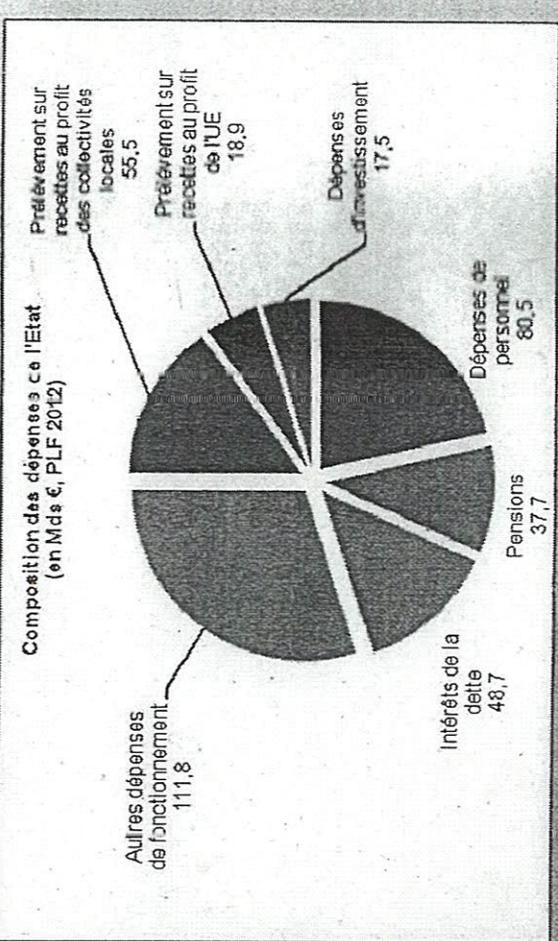
Source : Rapport économique, social et financier, PLF 2012

Conséquences de cette double norme :

Les dépenses de l'Etat hors charge de la dette et pensions, (dépenses de personnel + autres dépenses de fonctionnement + dépenses d'investissement) doivent être stabilisées en valeur. Si la dette et les pensions augmentent trop rapidement, les autres dépenses doivent diminuer en valeur pour que l'augmentation des dépenses totales de l'Etat soit limitée à l'inflation.

De plus, en cas d'affaiblissement des recettes, un effort supplémentaire sera nécessaire pour respecter l'objectif de réduction du déficit.

Des choix seront alors à effectuer entre une augmentation de la fiscalité (cf plan de réduction des déficits) et une réduction des dépenses... les prélèvements sur recettes (concours financiers aux collectivités locales) pourront alors difficilement être exclus de la réflexion.



Pour les collectivités territoriales, les principales mesures inscrites dans le projet de loi de finances pour 2012, s'inscrivent dans le prolongement de celles adoptées en 2011.

Elles concernent :

1/ *La reconduction de la stabilisation en valeur des concours financiers de l'Etat.* Ce gel traduit la volonté du gouvernement de faire participer les collectivités à la réduction des déficits.

L'Etat gèle pour la deuxième année consécutive le montant de l'enveloppe normée comprenant la DGF. C'est ainsi que :

- L'enveloppe normée qui regroupe la plupart des concours financiers de l'Etat reste stable en valeur ;
- Du fait de l'augmentation de certaines dotations de par ses modalités de calcul, ce sont les parts fixes de celles-ci et la plupart des compensations d'exonérations qui serviront de variable d'ajustement. Ces dernières accuseront une baisse globale de 3.9 %.

Comptes	Réalisé 2010	Réalisé 2011
7411 - Dotation forfaitaire	1 829 785 €	1 755 598 €
74123 - Dot Solidarité Urbaine	96 389 €	96 389 €
745 - DSI	2 808 €	2 808 €
746 - DGD	903 €	3 463 €
74831 - Etat / compens. TP	27 073 €	57 734 €
74834 - Etat/compens.taxe fonc.	20 894 €	11 844 €
74835 - Comp. exonération taxe d'hab.	89 404 €	136 305 € *
TOTAL	2 067 256 €	2 064 141 €

* prend en compte l'exonération de la part départementale intégrée aux taux depuis 2011.

2/ *La poursuite des péréquations verticales (Dotation de Solidarité Urbaine) et horizontales,* en particulier les dispositions précisant les modalités de fonctionnement du Fonds national de Péréquation des recettes fiscales Intercommunales et Communales (FPIC) pour atténuer les effets du gel des dotations de l'Etat aux collectivités territoriales financièrement les plus défavorisées.

Péréquation verticale prise en charge par L'Etat : sans encore de confirmation officielle, la Commune peut s'attendre à bénéficier de la DSU, avec un gel de son montant.

Péréquation horizontale : dans la Loi de Finances 2011, l'Etat avait prévu également les modalités (revues et affinées depuis) de mise en oeuvre d'un FPIC pour une mise en application en 2012.

Le FPIC vise à réduire des inégalités de ressources des EPCI et des communes. Il sera ainsi alimenté par un prélèvement sur les recettes fiscales des collectivités les plus riches et bénéficiera aux collectivités les plus défavorisées.

L'objectif du fonds est d'atteindre avec une montée en charge progressive une péréquation correspondant à 2% des ressources fiscales du bloc communal, et 1 milliard d'euros en 2016 (150M€ en 2012).

La Loi de Finances 2012 définit la mesure de la richesse fiscale de manière très large pour le calcul du prélèvement. Il sera fonction du Potentiel Financier Agrégé (PFIA) au niveau intercommunal.

Sont contribuables **les ensembles intercommunaux** dont le PFIA est supérieur à 90% du PFIA moyen par habitant, et ce, rapporté à un coefficient de majoration qui croît avec la population. Le montant du prélèvement s'obtient par application de la formule suivante :

$$[(\text{PFIA} / \text{hab EPCI-PFIA moyen} / \text{hab}) / \text{PFIA moyen} / \text{hab}] \times \text{population DGF} \times \text{valeur de point}$$

Une fois défini au sein de chaque ensemble intercommunal, le prélèvement est ensuite réparti entre les communes membres et l'EPCI au prorata de la contribution au potentiel fiscal agrégé. De manière dérogatoire, un ensemble intercommunal peut fixer librement un mode alternatif de répartition par délibération du conseil de l'EPCI statuant à l'unanimité avant le 30 juin de l'année.

Aussi, la Communauté de Communes du Genevois risque de devoir également participer à ce fonds. Les premières estimations seront transmises par les services de l'Etat fin mars (dernière information : 70 000 < FPIC < 110 000 €).

3/ La finalisation de la réforme fiscale faisant suite à la suppression de la TP :

Cette année 2011 a été la première année d'application de la réforme de la fiscalité qui a suivi la suppression de la taxe professionnelle. Un point précis sera fait sur le sujet lors du vote du Compte Administratif en juin 2012.

	2009	2010	2011
Impôts locaux	4 636 780 €	3 114 363 €	5 691 884 €
Compensation relais		1 596 769 €	
FNGIR			- 653 314 €
TOTAL	4 632 780 €	4 711 312 €	5 038 750 €

Le Fonds National de Garantie Individuel des Ressources est désormais alimenté par les collectivités qui perçoivent un montant de recettes fiscales supérieures à 2010 en vue de compenser les collectivités dans le cas inverse.

Ainsi, la Commune de Saint-Julien a versé cette année 653 134 € au FNGIR en 2011.

III. LES RECETTES DE FONCTIONNEMENT

➤ Les produits des services

Les produits des services représentent 1 313 182 € de recettes en 2011, soit environ 8 % des recettes de fonctionnement.

Il n'y aura pas d'évolution majeure sur ce chapitre cette année.

La marge de manœuvre sur cette recette reste les tarifs dont l'augmentation peut être envisagée en lien avec l'évolution du coût de la vie.

➤ La Dotation Globale de Fonctionnement (DGF).

Composition :	2008 10 551 hab	2009 11 525 hab	2010 11 742 hab	2011 11 945 hab
Dotation de base	1 008 601 €	1 126 931 €	1 155 673 €	1 177 855 €
Dotation superficie	3 354 €	3 398 €	3 413 €	3 413 €
Part « compensations »	454 392 €	458 027 €	459 401 €	375 710 €
Complément de garantie	220 010 €	215 610 €	211 298 €	198 620 €
TOTAL	1 686 357 €	1 803 966 €	1 829 785 €	1 755 598 €

Les effets mécaniques (recensement notamment) et la volonté de l'Etat de renforcer la péréquation induisent un besoin de financement supplémentaire. Il sera financé en 2012 par un écrêtement du complément de garantie et une diminution de la compensation part salaires notamment ; ce qui reste à confirmer par le Comité des Finances Locales début février.

La DGF a, pour la Ville de St Julien, et malgré l'augmentation de la population en 2012, diminué et devrait poursuivre cette évolution.

➤ Les taxes

L'augmentation du produit des impôts locaux dépend de trois facteurs :

- évolution des taux
- évolution des bases décidée par le législateur : + 1.8 % pour les propriétés bâties et non bâties
- évolution physique des bases : constructions nouvelles

➤ La taxe sur l'électricité

La taxe sur l'électricité représente 232 568 € en 2011.

La réforme de la taxe sur l'électricité ne semble pas avoir eu d'incidence sur cette recette pour la Commune. Restera à confirmer l'incidence de la réforme en 2013.

➤ Le casino

	11/02 - 10/03	11/03 - 10/04	11/04 - 10/05	11/05 - 10/06	11/06 - 10/07	11/07 - 10/08	11/08 - 10/09	11/09 - 10/10	11/10 - 10/11
TOTAL	445 448	1 093 807	1 488 999	1 749 155	1 823 675	1 634 377	1 427 544	1 674 483	1 863 70

Prévu au BP 2011 : 1 400 000 €

Réalisé sur l'année civile : 1 866 291 €

L'activité du Casino poursuit sa progression après quelques années de baisse. Elle retrouve de bons niveaux déjà atteints par le passé.

➤ Les droits de mutation

2008	528 164 €
2009	380 800 €
2010	615 375 €
2011	644 914 €

Cette recette est restée relativement importante en 2011. Elle reste cependant dépendante du marché des transactions immobilières et même si celui-ci reste dynamique dans notre région, il reste néanmoins difficilement prévisible et engage la Commune à la plus grande prudence quant à son évolution annuelle.

➤ Les fonds frontaliers

année	somme perçue	nb de frontaliers	somme/front.
2005	1 752 635 €	2 287	766.35 €
2006	1 963 842 €	2 428	808.83 €
2007	1 906 842 €	2 714	702.60 €
2008	2 593 661 €	3 039	853.25 €
2009	2 770 034 €	3 286	842.98 €
2010	3 706 815 €	3 585	1 033.98 €
2011	3 815 400 €	3 895	979,56 €

Les fonds frontaliers demeurent une recette importante cette année, et ce, malgré l'écrêtement de 5 points opérés par le Conseil général sur la part reversée aux Communes (55% au lieu de 60%). En effet, sur proposition d'une commission ad hoc composée à la fois de Maires, Présidents d'intercommunalité et de Conseillers généraux, la Commission permanente du Conseil général – autorité compétente pour percevoir et répartir cette compensation en application de l'accord Franco-suisse de 1973 – a décidé le 19 décembre dernier de modifier les critères d'affectation de ces crédits. Le but est d'instituer un fonds spécifique destiné à accélérer la réalisation des grands équipements structurants du territoire Haut-savoyard, prenant en compte l'évolution du contexte transfrontalier et des problématiques qu'il induit en matière de déplacements, de logement et d'aménagement.

➤ Les revenus des immeubles

En 2011, cette recette représentait un montant de 450 662.58 €. Celui-ci prenait déjà en compte pour le dernier trimestre, le fait que les gendarmes ont quitté leurs locaux pour intégrer la nouvelle gendarmerie.

Ancienne gendarmerie : 122 500 € de recettes annuelles

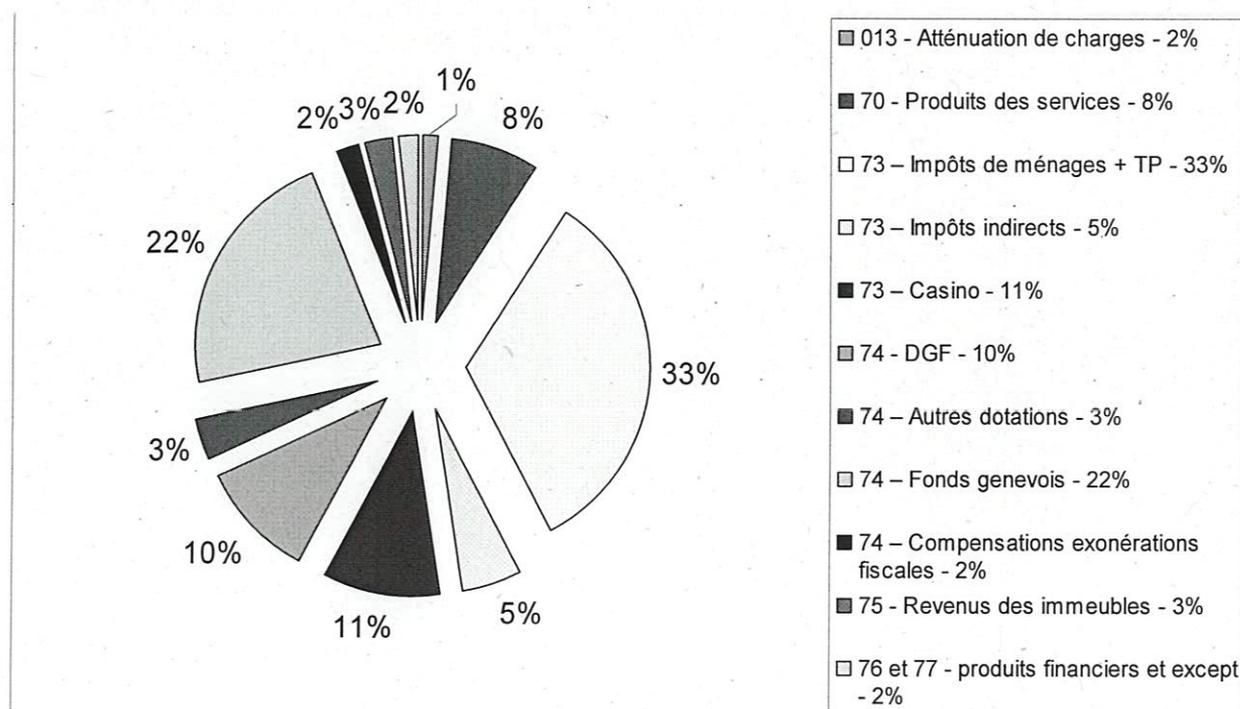
Nouvelle gendarmerie : loyer perçu, reversé à la SEMCODA de 550 000 €.

Donc perte au final de 427 500 € / an.

SYNTHESE

	2008	2009	2010	2011	2012
Produit des services	1 805 819 €	1 504 925 €	1 374 236 €	1 304 312 €	=
DGF	1 686 357 €	1 803 966 €	1 829 785 €	1 755 598 €	↘
DSU	96 389 €	96 389 €	96 389 €	96 389 €	=
Produit des taxes	4 155 555 €	4 632 241 €	4 724 627 € dt comp relais TP	5 691 884 € (FNGIR à déduire)	↗
Casino	1 634 377 €	1 389 006 €	1 565 011 €	1 805 312 €	=
Fonds frontaliers	2 593 661 €	2 770 034 €	3 706 815 €	3 815 400 €	↘
Droits de mutation	528 164 €	380 800 €	615 375 €	644 914 €	↘ =
Taxe sur l'électricité	220 899.99 €	223 944 €	219 436 €	232 568 €	=
Revenus des immeubles	250 947 €	284 293 €	1 488 633 €	450 663 €	↘

Pour 2011 :



IV. LES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

➤ Charges de gestion courante (à caractère général et de personnel) :

Des services aux citoyens ...

... mis en place récemment :

Le troisième CMA,
La renfort de la bibliothèque municipalisée,
La compétence urbanisme et commerce,
L'école de musique,

... et en prévision :

L'école de musique (municipalisation),
Maison Intergénérationnelle de l'Enfance et de la Famille,

Des projets et orientations politiques :

RH : action sociale, formation,

Sport et Ecole de musique : accessibilité de tous à ces pratiques via un barème de subvention et une tarification prenant en compte les revenus des parents.

➤ Charges de personnel

Un budget contraint qui doit faire face aux évolutions des services et la volonté est de stabiliser le taux de charges.

Ce budget devra entre autres prendre en compte :

- L'impact des postes non pourvus sur l'ensemble de l'année en 2011 : chargé de communication, chargé de mission en urbanisme, directeur de l'école de musique, agent du patrimoine à la bibliothèque, un brigadier pour la police municipale, un responsable du développement économique, un directeur de la vie sociale, trois agents liés à l'ouverture du 3^{ème} CMA, deux agents au CTM ... ce qui représente 320 K€ environ.
- La création de nouveaux postes en 2012 : un technicien en charge du développement durable, un technicien en charge des manifestations, un chargé de mission auprès de la future MIEF, un agent occasionnel lié aux projets culturels, ... (cf délibération ci-après).

➤ Frais financiers

Une stabilisation des frais financiers est à noter, compte tenu de la baisse des intérêts pour les emprunts à taux variables.

Cette année, est à prévoir une augmentation de ces frais liée à un emprunt contracté pour la Maison Intergénérationnelle, de l'Enfance et de la Famille.

Actuellement, sur un encours de dette s'élevant à environ 12 M€.

➤ Péréquation

Comme indiqué plus haut, si la Commune a été gagnante suite à la réforme de la fiscalité, elle a participé au FNGIR à hauteur d'environ 653 K€. Une somme similaire est à prévoir pour cette année 2012.

De la même façon, il s'agira de prévoir un montant pour faire face à une probable participation au FPIC évoqué plus haut.

V. LES RECETTES D'INVESTISSEMENT

➤ FCTVA

Cette recette est moindre cette année puisque les paiements d'une série de grosses opérations ont pris fin. Son montant était de 412 346 € pour 2011.

➤ L'emprunt

La Municipalité projette des investissements conséquents pour les années à venir et il s'agit pour la Commune, outre l'autofinancement et la recherche de subventions, de garder des capacités d'emprunt pour 2012 et surtout 2013 pour la construction de la MIEF.

Comme évoqué plus haut, cette année a également été marquée par un changement radical des conditions d'emprunts pour les collectivités : pour couvrir les besoins de trésorerie, plusieurs contrats auprès de différents partenaires seront nécessaires, les tirages successifs ne seront plus possibles, ...

➤ L'autofinancement

La deuxième condition à remplir qui permettra à la Commune de maintenir des capacités de financement en investissement sera de garder un niveau important du virement de la section de fonctionnement à celle d'investissement.

Le résultat de l'exercice 2011 sera cette année encore d'un bon niveau, ce qui permettra de maintenir un bon niveau d'autofinancement.

➤ La TLE

La Taxe Locale d'Équipement sera remplacée à compter de mars 2012 par la Taxe d'Aménagement. La Commune pourra tirer les conséquences de cette réforme à la fin de l'année 2012 voire en 2013 pour en connaître les effets sur une année pleine. Son montant était de 86 459 € pour 2011.

VI. LES DEPENSES D'INVESTISSEMENT

Les projets présentés ci-dessous (en K€) engagent la Commune sur plusieurs années.

Il s'agit d'une programmation indicative qui pourra évoluer, tant en termes de chiffrage qu'en termes de priorités :

1/ La petite enfance :

Les travaux devraient commencer en mai / juin 2012 pour se terminer en fin d'année 2013. Il faudra, afin de coller au mieux à ce calendrier, réajuster l'autorisation de programme votée en 2011.

Cette année, le besoin de trésorerie sur ce projet sera d'environ 2 M€. Ce sera l'année 2013 qui supportera le plus de dépenses relatives à cet équipement (5 M€ environ).

Parallèlement à ce projet, une étude sur l'aménagement de la Rue du Jura sera menée afin d'adapter la desserte de ce nouvel équipement public.

2/ Les équipements sportifs

Vestiaires du Rugby	850 K€
Gymnase Burgondes	100 K€

3/ Les services à la population :

L'Ecole de Musique sera installée dans les anciens locaux de la Trésorerie à compter de septembre 2012. Les réaménagements nécessaires à des locaux plus adaptés qu'au sous-sol de la Mairie comprennent une enveloppe de 200 K€.

4/ Transports et voirie

Une participation aux études menées par la CCG est évaluée à 230 K€ pour l'année 2012.

La reprise ou l'aménagement de voiries

Chemin de Certoux – RAR 2011	
Hameau de Cervonnex	1 000 K€
Allée des Cyclades	400 K€
Allée des Cèdres	650 K€
PAE Chabloux - perçu 933 713 € en 2011 – prévision de 1 924 241 € en 2012	
Route de Thairy et Carrefour de Chabloux	1 000 K€

Etudes

AMO pour : Entrée de ville / Barreau ouest / Rue des Sardes Et circulation / mobilité	180 K€
AMO pôle gare	75 K€
Etude POS / PLU	175 K€
Etude St Julien 2021	75 K€
Etude Rue du Jura	50 K€
Bassin bio – Plaine de l'Aire	60 K€

BUDGET ANNEXE - EAU

RAPPEL

- Un nouveau contrat de Délégation de Service Public a été signé avec VEOLIA et a débuté le 1^{er} juillet 2010.
- Par délibération du 8 juillet 2010, le Conseil municipal a décidé de porter la part communale à 0.82 €.

ORIENTATIONS 2012

Le budget « eau » a retrouvé un bon équilibre depuis la conjonction de plusieurs facteurs (changement de délégataire et baisse de la redevance versée, l'augmentation du prix de l'eau en prévision de la programmation de travaux à réaliser, ...)

Aussi, les orientations pour 2012 seront également centrées sur un renforcement de la réalisation des travaux prévus dans la programmation pluriannuelle élaborée en 2010.

Enfin, la CCG a financé une étude relative à sa prise de compétence de l'eau potable. Les conclusions seront présentées aux Conseils municipaux et une décision sera prise prochainement sur le sujet au Conseil communautaire.

BUDGET ANNEXE - STATIONNEMENT

Ce budget annexe n'appelle pas de commentaire particulier, si ce n'est que la problématique est d'ajuster au mieux les tarifs et la redevance du fermier pour permettre le financement du remboursement de l'emprunt contracté pour financer les parkings réalisés.

Un audit juridique et financier mené cette année a conclu à une DSP saine et a permis de régulariser un certain nombre de points par avenant.

Un nouveau contrat sera à renégocier au printemps 2013.

BUDGET ANNEXE – PARTENARIAT EVENEMENTIEL SPORTIF

Ce budget annexe n'appelle pas d'observation particulière. Reprenant toutes les opérations relatives aux manifestations sportives de l'année, dans le cadre des conventions de partenariat, il s'équilibrera en 2012 sans subvention d'équilibre du budget général.